



17 août 2020

Campagne sur la présence de chlorothalonil dans l'eau potable et les eaux souterraines

En raison de la nouvelle classification du chlorothalonil et de ses métabolites au niveau fédéral, le canton du Valais a effectué des analyses de l'eau potable et des eaux souterraines dans toute la plaine du Rhône. Les prélèvements du Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) concernant le chlorothalonil dans les puits d'eau potable en Valais ont montré la présence de métabolites dans 13 puits sur les 25 examinés. Les services communaux concernés prennent les mesures qui s'imposent selon la directive de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. En ce qui concerne les eaux souterraines dans la plaine du Rhône, des métabolites ont été détectés dans 25 stations de mesure sur 61.

Le chlorothalonil est une substance active admise depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide et utilisé dans l'agriculture. De nouvelles découvertes scientifiques ont conduit l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) à classer, en avril 2019, le chlorothalonil comme « potentiellement cancérigène ». C'est pourquoi l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a interdit son utilisation dans toute la Suisse à compter du 1er janvier 2020. L'utilisation de produits phytosanitaires peut conduire à la formation de produits de dégradation, appelés métabolites, qui peuvent contaminer les eaux souterraines et arriver dans l'eau potable. A partir de janvier 2020, tous les produits de dégradation du chlorothalonil (métabolites) sont considérés comme pertinents et sont donc légalement soumis à une limite de concentration maximale de précaution de 0,1 µg/l.

Dans le cadre des prélèvements du Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) menée ce printemps, 25 puits fournissant de l'eau potable en plaine ont été contrôlés. Ceux-ci sont, en effet, les plus susceptibles de contenir des métabolites. Sur la base des contrôles effectués, des métabolites ont été détectés dans 13 des 25 puits prélevés. Dans des puits de cinq communes (Fully, Monthey, Sierre, Sion, Vétroz), la valeur maximale de 0,1 µg/l a été dépassée. Trois puits des communes de Fully, Sierre et St-Léonard ont montré une concentration de métabolites proche de la valeur maximale et dans cinq puits des communes de Rarogne, Saillon, Saxon et Sion, des métabolites inférieurs à la valeur maximale ont été détectés. Enfin, dans 12 puits d'eau potable, les concentrations des métabolites analysés étaient inférieures à la limite de détection analytique.

Cette campagne est un aperçu des puits qui alimentent les réseaux d'eau potable. Les concentrations de métabolites dans l'eau potable peuvent varier considérablement selon la saison. Il convient également de préciser que l'eau issue des stations de pompage d'eau potable est souvent mélangée à de l'eau provenant d'autres sources du réseau de distribution, de sorte que la situation concernant les contaminants dans le réseau d'eau potable peut être, au final, différente de celle de la station de pompage. En outre, selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), la population peut continuer à consommer l'eau potable dans laquelle des produits de décomposition du chlorothalonil ont été détectés.



Les communes concernées en tant que distributeurs d'eau potable ont été informées des résultats de cette campagne. Les distributeurs d'eau doivent continuer à contrôler et à analyser ces substances dans le cadre de leur autocontrôle (monitoring). Si cette valeur maximale est dépassée, les distributeurs d'eau concernés doivent prendre des mesures telles que l'abandon d'un puits d'eau potable contaminé, le mélange de l'eau en question, l'utilisation d'autres sources d'eau potable ou l'obtention d'eau potable auprès de communes voisines.

Dans le cadre de la surveillance de la nappe phréatique en plaine du Rhône, le Service de l'environnement (SEN) a analysé entre novembre 2019 et mai 2020, 61 piézomètres du réseau cantonal. Les produits de décomposition du chlorothalonil ont été détectés dans les échantillons de 25 stations de mesure. Ces données permettent d'élargir sur territoire valaisan, l'enquête menée à plus grande échelle par l'OFEV dans le cadre de l'Observation nationale des eaux souterraines (NAQUA). En conséquence, le SEN intègre dorénavant le chlorothalonil et ses métabolites au programme de surveillance des eaux de la nappe phréatique.

Les services de l'environnement, de l'agriculture, de la consommations et affaires vétérinaires ainsi que les communes surveilleront en continu la concentration de chlorothalonil dans les eaux souterraines et l'eau potable et prendront toutes les mesures qui s'imposent. Ces trois services sont par ailleurs actifs dans la « stratégie micropolluants » adoptée par le Conseil d'Etat en 2017 et qui a - entre autres - pour objectif la réduction de la charge en micropolluants dans les eaux du canton.

Le Valais est moins fortement impacté que d'autres régions de Suisse en ce qui concerne le chlorothalonil. Des informations complémentaires sur cette substance, son observation et la situation au niveau national sont consultables notamment sur les sites des offices fédéraux de l'environnement ([OFEV](#)) et de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ([OSAV](#)).

Personnes de contact

Dr Elmar Pfammatter, Chef du service et chimiste cantonal (SCAV), 027 606 49 50

Christine Genolet-Leubin, Cheffe de service (SEN), 027 606 31 63